



Réunion annuelle
des Présidents et Secrétaire généraux
des CES de l'Union européenne
et du Comité économique et social européen

Déclaration finale

Madrid, 28 novembre 2003

La rencontre annuelle des Présidents et Secrétaire généraux des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États membres et du Comité économique et social européen s'est tenue les 27 et 28 novembre 2003 à Madrid.

Pour la première fois, ont également participé à cette rencontre les Présidents et Secrétaire généraux des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des pays du 5^{ème} élargissement de l'Union européenne (UE).

À l'occasion de cette rencontre, les **PRÉSIDENTS et SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX** désirent formuler les considérations suivantes:

À propos de l'élargissement de l'Union européenne:

Ils se félicitent de ce nouvel élargissement de l'Union qui met fin à une période d'un demi-siècle d'efforts et de travail, fait historique de grande importance qui comporte nombre de défis mais qui représente également une grande opportunité. C'est pourquoi ils souhaitent la bienvenue aux dix nouveaux membres d'Europe centrale et orientale et de la Méditerranée.

Comme les processus d'élargissement précédents, cet élargissement devrait donner un nouvel élan à l'organisation politique du continent européen et aux grandes lignes du développement économique et de la cohésion sociale qui composent les stratégies européennes. Toutefois, ce nouvel élargissement comporte également de nouveaux défis qui nécessitent l'intervention des gouvernements, institutions, partenaires sociaux et économiques et des citoyens eux-mêmes pour orienter les politiques garantissant la stabilité institutionnelle et le bien-être des citoyens.

Ils rappellent que les Conseils économiques et sociaux des États membres de l'UE et le Comité économique et social européen ont adopté de nombreuses initiatives afin de participer au débat et à la réflexion sur les effets de l'élargissement, aussi bien du point de vue national que communautaire.

.../...

Ils soulignent la nécessité pour les gouvernements et institutions nationales et communautaires de continuer à mettre en oeuvre tous les efforts visant à garantir la réussite de l'élargissement aussi bien pour les nouveaux États membres que pour les États membres actuels. Il convient, pour ce faire, de concevoir et d'appliquer des politiques et programmes d'action adaptés, notamment au travers de l'achèvement des réformes en cours dans les institutions et les politiques communes européennes.

Le but ultime consistant à obtenir une Union élargie caractérisée par une prospérité économique partagée et un degré élevé de cohésion sociale et territoriale ne pourra être correctement atteint sans promouvoir une participation large et constante des citoyens et des organisations représentatives de la société civile.

Les Présidents et Secrétaires généraux soulignent l'importance de poursuivre et de renforcer leur contribution au développement de la démocratie participative dans les nouveaux pays membres et, ce faisant, à la mise en place de processus et structures qui permettent aux organisations les plus représentatives de la société civile d'être effectivement impliquées dans les processus de formation des politiques et de préparation des décisions tant au niveau national qu'euro péen.

Les Présidents et Secrétaires généraux estiment utile de promouvoir et de participer à des programmes et des projets qui contribuent à renforcer l'autonomie et les structures des interlocuteurs économiques et sociaux dans ces pays et de concourir au renforcement des pratiques de dialogue social et de concertation.

La participation des agents économiques et sociaux des nouveaux pays membres à toutes les étapes du dialogue social à l'échelle européenne devrait contribuer dans ces pays au développement de systèmes de relations professionnelles et de protection sociale correspondant au modèle social européen et à ses principes fondamentaux.

Les Présidents et Secrétaires généraux soulignent combien il est important que les nouveaux États membres participent déjà, depuis le Conseil de Barcelone, à la méthode ouverte de coordination mise en place par le sommet de Lisbonne.

À propos d'un nouveau traité constitutionnel pour l'Europe:

Les Présidents et Secrétaires généraux estiment qu'il est vital que soit achevé avec succès le processus de réforme institutionnelle de l'Union mené par la Conférence intergouvernementale (CIG) depuis le mois d'octobre, sur la base des travaux de la Convention européenne et du projet de traité constitutionnel de l'Union présenté à la Présidence italienne de l'Union européenne le 18 juillet 2003.

Ils estiment que le projet de traité doit constituer en effet un pas essentiel vers la création d'une Union européenne élargie plus démocratique et plus participative, plus solidaire, plus ouverte, plus transparente, plus simple et plus lisible, plus respectueuse des valeurs qui fondent le modèle européen de société et plus apte à s'affirmer dans le monde.

Ils se félicitent de voir la légitimité démocratique de l'Union européenne renforcée grâce notamment à l'incorporation de la Charte des droits fondamentaux, à l'introduction d'un titre sur la vie démocratique de l'Union, à la reconnaissance de la réalité de la démocratie participative et au renforcement de l'efficacité des institutions communautaires.

Ils se réjouissent de constater que la promotion du modèle social européen est clairement affirmée dans la mesure où le plein emploi, l'économie sociale de marché hautement compétitive, la solidarité, le développement durable, la cohésion économique et sociale, figurent désormais parmi les valeurs et les objectifs de l'Union et que l'importance du rôle des services d'intérêt général est reconnue.

Il est nécessaire pour accroître la légitimité démocratique de l'Union de renforcer la participation de la société civile, au travers de ses organisations les plus représentatives, aux institutions et au processus de décision de l'Union, comme cela a été souligné lors des rencontres des Présidents et Secrétaires généraux des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États membres et du Comité économique et social européen de Dublin (2002) et Helsinki (2001).

L'élargissement coïncide avec le processus de renforcement du rôle institutionnel des partenaires sociaux issu des décisions de Conseils européens tels que ceux de Nice, Stockholm et Laeken.

Le renforcement de l'indépendance, de la représentativité et de la participation des agents économiques et sociaux est une condition nécessaire pour garantir le fonctionnement institutionnel des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires, non seulement dans les nouveaux pays membres mais également dans ceux qui appartiennent déjà à l'UE.

Les Présidents et Secrétaires généraux des CES nationaux soutiennent unanimement les propositions du Comité économique et social européen en faveur de sa reconnaissance institutionnelle dans le futur traité constitutionnel pour l'Europe.

À propos du dialogue social et de sa contribution au renforcement du modèle social européen:

Le dialogue social, dans toutes ses modalités et à tous ses échelons territoriaux, est un puissant instrument d'amélioration de la configuration et de l'efficacité des politiques européennes de caractère économique et social.

Le rôle des partenaires sociaux est central pour gérer, au moyen d'accords, les changements nécessaires en vue d'atteindre les objectifs stratégiques définis lors du sommet de Lisbonne de mars 2000, notamment la réalisation du plein-emploi et le renforcement de la cohésion sociale et de la compétitivité en Europe.

Les Présidents et Secrétaires généraux considèrent que le dialogue social dans un cadre de relations industrielles modernes peut et doit contribuer à consolider la croissance économique et à renforcer la cohésion sociale tout comme la compétitivité de l'économie.

Le dialogue social se développe selon différentes modalités et dans différents cadres; il constitue une caractéristique qui définit le modèle social européen et dont l'importance est encore accrue face aux objectifs de l'élargissement et à la perspective d'un nouveau traité constitutionnel pour l'Union européenne.

Le rôle institutionnel des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires

De même, les Présidents et Secrétaires généraux souhaitent souligner le rôle des Conseils économiques et sociaux et institutions nationales similaires, ainsi que du Comité économique et social européen, en tant que forums de participation et de consultation caractérisés par leur nature institutionnalisée, transparente et formelle.

Les Conseils économiques et sociaux et institutions nationales similaires et le Comité économique et social européen jouent le rôle de plates-formes institutionnelles qualifiées de dialogue et de délibération dans la mesure où ce sont les seuls organes au sein desquels sont représentés un vaste ensemble d'organisations socioprofessionnelles et d'autres organisations de la société civile organisée.

Eu égard à l'importance extrême de la stratégie de Lisbonne pour l'avenir des États membres et de l'UE, les Présidents et Secrétaires généraux envisagent la possibilité de procéder à une évaluation réalisée conjointement par les différents CES, indépendamment des activités de chacun, afin de préparer le Conseil de printemps de 2005 qui se tiendra dans le cadre de la présidence luxembourgeoise.

Les Présidents et Secrétaires généraux considèrent, par conséquent, qu'il est nécessaire de contribuer au renforcement et au soutien des initiatives d'institutionnalisation actuelles ou à venir dans différents pays pour renforcer la participation. Ils sont désireux d'apporter leur contribution et leur collaboration à ce dernier objectif dans le cadre de leurs compétences institutionnelles.
